



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Sainte-Anne-sur-Brivet, le 06/09/2017

Communiqué du Maire

Objet : Précisions sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) – carrière du Bois Robin

Au vu d'un tract pétition circulant sur Ste Anne Sur Brivet concernant le PLU, sujet principal ==>> comblement d'une carrière désaffectée au Bois Robin (proche du hameau de Trelland)

Je tiens à rappeler très succinctement les faits :

Le commissaire enquêteur Mr Jacques CADRO a reçu un courrier des établissements CHARRIER demandant que le règlement du zonage A dans ce secteur soit modifié pour permettre de combler en déchets inertes cette carrière et redonner ce site à l'agriculture.

Le commissaire a émis de sérieuses réserves et a conseillé à la commune de Ste Anne Sur Brivet de ne pas aller dans le sens de la demande des établissements Charrier (page 51 52 du rapport).

Le projet actuel du PLU qui a été exposé bien des fois (plus de 5 ans !) et qui est en ligne de façon exhaustive sur le site internet de la commune indique clairement un classement du site en zonage A depuis le début des études PLU dont le règlement rend **IMPOSSIBLE** le comblement souhaité par les établissements Charrier.

Voici la situation actuelle, bien entendu, c'est le Conseil Municipal qui sera en capacité de valider par vote officiel cette orientation du PLU.

Le Maire
Philippe BELLLOT